

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Kathleen ARCHIBALD, *Les deux sexes dans la Fonction publique*

par Micheline de Sève

Recherches sociographiques, vol. 13, n° 1, 1972, p. 159-161.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/055572ar>

DOI: 10.7202/055572ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

liaison entre les gouvernements : la période des lieutenants-gouverneurs, la période des conférences des premiers ministres et celle des conférences administratives au niveau des fonctionnaires. C'est ainsi que les relations intergouvernementales ont réussi à diminuer peu à peu « l'influence unilatérale » exercée par le gouvernement fédéral de façon à permettre aux gouvernements provinciaux d'agir, à leur tour, sur les politiques du gouvernement central.

On peut aussi noter que la coopération intergouvernementale a reçu une impulsion nouvelle à partir de 1945 si bien qu'aujourd'hui « le mécanisme de la coopération intergouvernementale s'est élargi en un vaste et complexe réseau de conférences et de comités englobant presque tous les secteurs des activités gouvernementales » (p. 53). C'est principalement au niveau administratif que ce développement s'est fait sentir.

La première partie de cet ouvrage est purement descriptive et suit un ordre strictement chronologique, ce qui lui enlève un certain intérêt. Il y aurait eu avantage à situer ce développement chronologique des relations intergouvernementales à l'intérieur de l'évolution socio-politique du Québec et du Canada, surtout depuis la dernière guerre puisque le véritable essor de cette coopération date de cette époque. À la simple description auraient pu alors s'ajouter certains éléments d'explication.

Cette évolution historique est elle-même complétée par une « description » des mécanismes de coopération intergouvernementale à un double plan : selon le niveau des comités et selon les principaux secteurs d'activité. C'est peut-être le dernier chapitre de cette section qui peut retenir le plus notre attention. L'auteur tente, en effet, d'évaluer le fonctionnement actuel des mécanismes de coopération intergouvernementale. Il y souligne le besoin d'une continuité et d'une coordination accrues dans ce domaine et insiste sur le fait que « le développement du mécanisme des relations intergouvernementales se fait beaucoup trop en fonction des programmes et pas assez en fonction des politiques » (p. 101).

Notons enfin que « le manque de coordination interne dans le domaine de la liaison intergouvernementale peut de nouveau avoir pour résultat des politiques gouvernementales contradictoires et un chevauchement dans la création et l'activité des conférences et des comités » (107). C'est précisément pour éviter ce dédoublement et assurer une harmonisation des politiques que les provinces et le gouvernement central ont senti le besoin de coopérer entre eux. À cet égard, l'auteur aurait pu dégager les aspects fondamentaux du fédéralisme canadien afin de mieux situer ce besoin de coordination, surtout dans les domaines de juridiction conjointe.

Somme toute, malgré son caractère trop descriptif et un style un peu scolaire, cet ouvrage constitue une synthèse intéressante des cent premières années de relations intergouvernementales et peut ouvrir la voie à des recherches plus approfondies en ce domaine.

*Département de science politique,
Université du Québec à Montréal.*

Réjean PELETTIER

Kathleen ARCHIBALD, *Les deux sexes dans la Fonction publique*, rapport présenté à la Fonction publique du Canada, Ottawa, 1969.

Malgré la tentative de justification avancée par l'auteur, il nous semble que le choix d'un titre moins accrocheur aurait mieux convenu à cette étude du personnel

féminin dans la fonction publique fédérale. De même, certaines phrases du rapport ont de quoi surprendre, compte tenu du ton relativement plat de l'ensemble. Citons une unique phrase : « La jeunesse, on en sort, mais le sexe c'est pour de bon ! » (p. 64) ou la mention d'un indice de fécondité « assez logiquement » (?) plus élevé chez les employées du Ministère de l'agriculture (p. 142). Ces quelques perles n'enlèvent d'ailleurs rien au mérite de ce rapport qui constitue essentiellement une analyse secondaire d'enquêtes menées par M. Judek et M. Johnstone, respectivement pour le compte du Ministère du travail et de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et de données statistiques établies pour le Bureau de recherches sur les traitements et le Service de l'informatique de la Commission de la fonction publique.

À cela se sont ajoutés une série d'entrevues structurées avec un certain nombre de cadres masculins et féminins et un essai de méthode de sélection simulée particulièrement intéressant. Les résultats de cette dernière expérience, présentés en annexe, confirment l'existence d'un préjugé défavorable aux candidates féminines lors de l'examen de leur dossier par un jury, constitué en l'occurrence de cent vingt noteurs choisis parmi les étudiants des cours de formation de la Commission de la fonction publique. En présence des dossiers de deux candidats A et B, la différence de notes attribuées était de 5.84 dans le cas où A était un homme et B une femme, et de 1.67 dans le cas contraire où A était une femme et B un homme, malgré des dossiers identiques dans un cas comme dans l'autre.

Cette différence d'attitude envers le personnel féminin confirme les résultats obtenus par d'autres voies. En dépit de la Loi de 1967 sur l'emploi dans la fonction publique, qui n'est d'ailleurs explicite qu'en ce qui a trait aux normes de sélection, les femmes subissent une discrimination professionnelle : à degré d'instruction égal, leur salaire est moindre et leurs chances de promotion plus faibles. Cette différence de traitement est d'autant plus frappante qu'elle s'accroît proportionnellement au degré d'instruction, les femmes les plus défavorisées étant celles dont la formation est du niveau du baccalauréat. L'écart ne se réduit qu'avec une formation équivalente à la maîtrise et ne devient insignifiant qu'avec l'obtention d'un doctorat par une employée de la fonction publique.

Mais ce qu'il nous semble devoir surtout souligner dans ce rapport c'est l'insistance de Kathleen Archibald sur la différence entre l'expérience globale de travail des femmes et la durée d'exercice d'un même emploi. Ceci vaut particulièrement pour les femmes qui quittent la fonction publique à la naissance de leur premier enfant pour y revenir quelques mois ou quelques années plus tard. Les données actuellement disponibles ne permettent malheureusement pas de suivre chaque dossier séparément mais il ressort de leur analyse globale que si la continuité dans l'emploi est plus faible pour les fonctionnaires féminins que pour leurs collègues masculins, leur espérance de vie active est singulièrement sous-estimée par leurs employeurs.

Le rapport recommande, pour respecter le régime d'activité des femmes désireuses d'avoir des enfants, de créer un bureau spécial chargé de travailler conjointement avec les bureaux du personnel pour recruter et placer des fonctionnaires à temps partiel. Il propose également l'établissement d'un programme d'égalité des chances pour le personnel féminin comme constituant un impératif à la fois du point de vue de l'efficacité et du point de vue de l'équité pour la Commission de la fonction publique.

Ce rapport reste, somme toute, une étude prudente et fort mesurée, à la fois dans sa démarche et dans ses recommandations. C'est finalement à ce niveau des transformations structurelles nécessaires pour adapter pratiquement les conditions

d'emploi dans la fonction publique à la situation familiale de la femme et habiliter l'État à utiliser plus rationnellement et avec plus de profit son personnel féminin qu'il s'impose de poursuivre l'effort entrepris par Kathleen Archibald.

Micheline de SÈVE

*Département de science politique,
Université Laval.*

Hugh M. FRENCH, Jean-Bernard RACINE, *Quantitative and qualitative Geography: La nécessité d'un dialogue*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1971, 216 p. (Travaux du Département de géographie, 1.)

Cet ouvrage doit son existence à un colloque tenu en mars 1970 au Département de géographie de l'Université d'Ottawa sur le thème de la nécessité d'un dialogue entre géographie qualitative et géographie quantitative. Des géographes représentant surtout les écoles anglo-saxonnes et françaises participèrent à ce colloque.

Les interventions des quelques treize participants sont présentées dans l'ouvrage. De plus, quatre articles portant sur des sujets reliés au thème du colloque sont inclus. Il s'agira, dans les lignes qui suivent, de recenser le contenu de chacune des sections du volume en réduisant au minimum la place réservée à la critique, puisque l'ouvrage contient surtout des opinions méthodologiques, et qu'il est extrêmement difficile de critiquer des opinions.

Cinq sections se partagent le volume. En introduction, H.M. French et J.-B. Racine établissent la perspective historique dans laquelle se situe un débat opposant géographie quantitative et géographie qualitative, ainsi que le sens et la portée d'un tel débat. Un rappel historique souligne les transformations rapides et radicales vers une plus grande rigueur scientifique qu'a connues la géographie au cours des vingt dernières années. Ces transformations étant très récentes, elles n'ont forcément pas affecté tous les géographes de la même façon. De là, le débat défini par Racine à l'aide de la question: la géographie peut-elle devenir science expérimentale?

Dans une deuxième section, les géographes S. Gregory et J. Labasse exposent chacun les avantages et les limites des deux approches qui font l'objet du débat. Gregory, défenseur de l'approche quantitative, expose d'abord succinctement les démarches du positivisme scientifique tel qu'il s'applique ou devrait s'appliquer en géographie. Il nous livre ensuite une très intéressante illustration de l'emploi en climatologie de l'analyse de régression multiple. On déplore toutefois que, nulle part, le Professeur Gregory n'évalue l'indépendance relative des cinq variables utilisées pour expliquer les variations spatiales de la moyenne annuelle des pluies en Sierra Leone. Cette omission affaiblit quelque peu ses propos antérieurs sur la nécessité de bien employer les techniques d'analyse quantitative. Jean Labasse, pour sa part, s'attache à nous convaincre que la géographie est la plus contingente des sciences de l'homme puisqu'elle doit à la fois s'occuper des contingences humaines et de celles du milieu physique. Pour cette raison, la quantification exposerait le géographe à deux dangers majeurs: celui de vider de leur contenu des réalités complexes et celui d'établir des catégories arbitraires. Il admet toutefois que certains aspects de la réalité géographique ne peuvent échapper à la quantification, et parle à ce sujet d'un « indispensable quantifiable »: le trinôme distance, surface, peuplement. Ce que Labasse ne semble